|  |  |
| --- | --- |
| Département du BAS-RHIN | COMMUNE DE WINDSTEIN |
|  | **----------------------------** |
| Arrondissement de HAGUENAU | **Extrait du procès-verbal** |
|  | **des délibérations du Conseil Municipal** |
| Nombre des conseillers élus : **11** | ---------------------------- |
|  |  |
| Conseillers en fonction :  **11** | **Séance du 12 février 2018** |
| Conseillers présents **: 10** | Sous la présidence de M. ISEL André, Maire |

Le Conseil Municipal a été convoqué en date du 5 février 2018

**Membres présents** : Mesdames BIEBER Martine, METZ Nicole,

Messieurs BERTIN Luc, ISENMANN Christian, LOUX Claude, MUNSCH

Christian, OMPHALIUS Steeve, PFEIFFER Romuald, STEINER Christian.

**Membre excusé** : Monsieur BALL Patrick.

Madame Nicole METZ a été nommée secrétaire de séance

Avant l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Délégation de compétence pour délivrer une autorisation d'urbanisme

Adopté à l'unanimité

***Objet N° 1* ) *Adoption du compte rendu de la dernière réunion***

Mis aux voix, le procès-verbal en date du 19 décembre 2017 est adopté à l’unanimité

***Objet N° 2* ) *Choix du cabinet d'architecture***

Monsieur le Maire précise que dans le cadre de la réhabilitation d'un bien sis 7 rue de l'école, des travaux d'aménagement sont à envisager. Ainsi, en vue de la réalisation de ce projet, Monsieur le Maire présente les différentes offres parvenues en mairie pour la mission de maîtrise d'œuvre, de perméabilité, de l'étude de structure et de l'étude de faisabilité thermique.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**décide**

**- de confier la mission de maîtrise d'œuvre au Cabinet d'Architecture Keller de Pfaffenhoffen pour un montant de 21 000 € HT**

**- de confier la mission de perméabilité au cabinet EFFI ENAIR**

**pour un montant de 980 € HT**

**- de confier la mission d'étude de structure au cabinet LM Ingénierie**

**pour un montant de 2 200 € HT**

**- de confier la mission d'étude de faisabilité thermique au cabinet BEC Ingénierie Fluides qui se compose de 3 phases**

**phase 1 - visite du site : pour un montant de 800 € HT,**

**phase 2 - dossier de subvention : pour un montant de 1 600 € HT,**

**phase 3 - relecture des DCE et rapport de conformité : pour un montant de 650 € HT**

**autorise**

**- Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.**

***Objet N° 3* ) *Délégation de compétence pour délivrer une autorisation d'urbanisme***

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L 422-7 "Si le Maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision".

Vu la demande de déclaration préalable n° DP 067 536 18 R 0001 déposé par Monsieur ISEL André portant sur la construction d'un abri à bois ouvert.

Considérant que le Maire est en partie intéressé par l'opération,

Il appartient au Conseil Municipal de désigner un de ses membres pour prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction. Il est donc propose au Conseil Municipal de désigner Monsieur Claude LOUX à cet effet.

Le Maire en fonction ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siège sous la Présidence de Monsieur Claude LOUX, Adjoint au Maire.

**Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- prend acte de dépôt par Monsieur ISEL André d'une déclaration préalable**

**n° DP 067 536 18 R 0001 pour la construction d'un abri à bois ouvert**

**désigne**

**-Monsieur Jean-Claude LOUX en application de l'article L 422-7 du code de l'urbanisme et le charge de prendre la décision de se prononcer sur la délivrance de la déclaration préalable à l'issue de la phase d'instruction**

***Objet N° 4* ) *Divers et communications***

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal des points suivants :

- la réponse négative du Syndicat des Eaux de Reichshoffen concernant la mise en place d'un poteau d'incendie au niveau du restaurant du Windstein et la transmission au Capitaine Grand du SDIS en vue de trouver une solution dans les plus brefs délais,

- la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique a fait part des résultats piscicoles en septembre 2017 sur le cours d'eau du Schwarzbach de l'arrêt de bus au restaurant du Windstein en direction de Dambach,

- le coût des opérations d'entretien pour la réfection du pont à Jaegerthal,

- les offres de formations à destination des élus locaux organisées par l'ATIP (Agence Territoriale d'Inginierie Publique),

- l'Unité territoriale des Sapeurs-Pompiers de Niederbronn-les-Bains organise une action de sensibilisation aux gestes de premiers secours à l'attention de la population,

- le dépôt et autorisation d'urbanisme.

L'ordre du jour étant épuise, la séance est levée à vingt heures trente minutes.

Le Maire,

André ISEL

|  |  |
| --- | --- |
| Jean-Claude LOUX  Adjoint | BALL Patrick  **excusé** |
| BERTIN Luc | BIEBER Martine |
| ISENMANN Christian | METZ Nicole, **secrétaire de séance** |
| MUNSCH Christian | OMPHALIUS Steeve |
| PFEIFFER Romuald | STEINER Christian |